Antoine Amat

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1656

Né à Pertuis (Vaucluse), le 1637

Mort à Langres (Hte-Marne), le 27 Xbre 1710

Notes biographiques et bibliographiques

E. Bonnardet
prêtre de l'Oratoire
Archiviste.

Voir :

Batterel : t. IV, p. 218-223 notice

Cloyseault : Ménologe, p. 356.

Arrêt notable rendu en faveur de M. Arnat 1710

Roussel : Le Diocèse de Langres, t. IV, Langres, 1879, p. 3, 146, 153, 169.

Le Père Antoine Amat

Listes des assemblées	1666	Marseille Ast.
	1669	Troyes collège
	1672	Langres Sup.
	1675	" "
	1678	"
	1681	" "
	1687	" "
	1690	"
	1693	"
	1696	"
	1699	"
	1702	"
	1705	"
	1708	"

Nécrologe = Le P. Antoine Amat décédé le 27 X 1710 à Langres, où il était chanoine, archidiacre et vicaire général. Les séminaires de Langres et de Dijon, dont il a bâti le premier et établi le second, seront des monuments perpétuels de son zèle pour la Congrégation.

M.M. 607, 2e Catalog. N 18 = Antoine Amat, de Pertuis, entré à Aix en 1656, prêtre en 1661, mort 1710

Balteau et Barroux : Dictionnaire de biographie française, Paris, Letouzey, 1936, t. II col. 428 =

La famille d'Amat, originaire sans doute de Provence (Apt ou Arles) est établie, dès le XIII siècle, dans le comté de Forcalquier, à Ventavon. Vers la fin du XV, Pierre Amat, se trouvant en difficulté avec son suzerain, Pierre de Moustiers, alla se fixer à Lazer. C'est de ce village que sont sorties les différentes branches de cette famille :

+ celle d'Upaix, créée par Claude d'Amat et Claudine Grimaud, qui donna lieu aux 3 branches jumelles des Marquis de Voix, des marquis de Chabestan et des marquis de Graveson =

+ celle de la Plaine qui donna naissance à Gaspard, grand maître des eaux et forêts =

+ celle de Ribiers qui a donné deux députés au département des Hautes Alpes =

La famille d'Amat, qui a contracté des alliances avec les Agoult, les Bonne-Lesdiguières, les Crillon, les Castellane, les Forbin, fut maintenue dans sa noblesse par lettres-patentes du 31 Xbre 1632

Elle porte de gueules au dextrochère d'argent armé d'or.

Voir :

Guillaume : Cartulaire du monastère de Berthaud, passim.

Archives des Hautes Alpes, archives de Ventavon, Lazer, Le Poët.

Généalogie de la famille d'Amat, Grenoble, 1890, in 4.

Artefeuil : Histoire héroïque de la noblesse de Provence, t. I, p. 35.

La Chenaye des Bois : Dict. de la noblesse, t. I, p. 407-408.

Chaix d'Est-Ange : Dict. des familles françaises, t. I, p. 160-162.

J. C. Roman d'Amat.

Amat

P. Antoine Amat.

\+ Arrêt notable rendu en faveur de Mr Antoine Amat, prestre de l'Oratoire, docteur en théologie, chanoine et archidiacre de l'Eglise cathédrale de Langres, grand vicaire de Mgr l'évêque et Duc de Langres, pair de France, et sindic de la Chambre ecclésiastique, demandeur et accusateur, contre Monsieur Chrétien Michegault, etc. 1710. 4 pages in 4°.
(Recueil de factums et mémoires = bibl. de Paris. T. III. f. 226) -

Où pourrait-on trouver des renseignements biographiques sur le P. Amat, de l'Oratoire, vicaire général de Mgr de Gordes, évêque de Langres - 2e moitié du XVII siecle, et commencement du XVIII. St prêtre très pieux et tout dévoué au culte du Sacré-Cœur?

Existe-t-il un autre recueil de Vies de Père de l'Oratoire que celui du Pere Cloyseault (3 volumes).

Les questions sont faites par un pieux archéologue de Dijon.
R. S. V. P.

Le crayon bleu est de la main du Cardinal Perraud

Cloyseault = Ménologe p. 356

Le P. Antoine Amat était de la ville de Pertuis en Provence. Le séminaire de Langres et celui de Dijon lui ont des obligations infinies. Il a fait bâtir la maison et l'église de celui de Langres et il a acheté la maison de celui de Dijon. Il a su si bien ménager le crédit qu'il avait auprès de Louis Armand de Simiane de Gordes, évêque de Langres, dont il a été grand vicaire pendant plusieurs années qu'il a obtenu de lui de quoi faire l'un et l'autre sans qu'il ait rien coûté à la Congrégation. Il était fort agissant et il se donnait beaucoup de mouvement tant pour les affaires domestiques de Mr l'évêque que pour la conduite du diocèse, étant lui seul grand vicaire et M. l'Evêque demeurant à Paris la plus grande partie de l'année en qualité de grand aumônier de la Reine.

Après la mort de ce prélat, son successeur, François Clermont de Tonnerre le continua toujours grand vicaire. Dans le diocèse de Langres, ce sont les Archidiacres qui font la visite des paroisses afin de pouvoir connaître les besoins des peuples et la conduite des curés en visitant leurs paroisses. M. de Simiane le fit encore chanoine et archidiacre de son église, ce qui lui donna un revenu considérable et une maison canoniale.

Etant avancé en âge, il eut la pensée de quitter la maison de l'Oratoire pour aller demeurer en son particulier en celle de son canonicat. Mais Dieu ne bénit point cette conduite, car il lui fallut avoir pour cela des domestiques dont il reçut beaucoup de chagrins et d'affronts, qui lui avancèrent beaucoup la fin de ses jours. Il mourut à Langres le 27 de Xbre de l'année 1710.

Balteau et Barroux : Dictionnaire de biographie française, Paris, Letouzey, 1936, T. II. col 432 =

Le Père Antoine Amat, de l'Oratoire (1635-1710) naquit à Pertuis en Provence de Jean qui exerçait la profession de marchand et d'Honorade Gouiran. Il entra à l'Oratoire et fut reçu à l'Institution d'Aix le 18 Novembre 1656. Envoyé à Marseille comme professeur de philosophie, il fut en 1663 ordonné prêtre dans cette ville. Il quitta Marseille pour Troyes en 1667 et, en juillet 1671, fut enfin désigné pour diriger la maison oratorienne de Langres. Il devait demeurer 40 ans dans cette maison, où son oeuvre fut considérable. Le P. Amat, en effet, fit reconstruire le séminaire de Langres, concédé en 1674 aux Oratoriens, le dota d'une chapelle, l'embellit et en fit l'établissement le plus florissant de la province.

L'évêque de Langres, Louis Marie Armand de Simiane de Gordes, ne resta pas insensible aux remarquables qualités d'administrateur de cet oratorien, son compatriote. Il le chargea, le 22 octobre 1679, de fonder un second séminaire dans sa ville de Dijon. Antoine Amat acheta en 1681 l'hôtel de Montgoméry, dans lequel il établit quelques uns de ses confrères auxquels furent adjoints des prêtres séculiers choisis par lui. Le séminaire de Dijon fut ouvert en 1682.

En 1680 déjà, Mgr de Langres avait conféré à Antoine Amat un canonicat dans sa cathédrale. L'office de chantre lui fut confié en 1683. La même année, en août, Mgr de Gordes le prenait comme unique grand-vicaire. Devenu archidiacre du Barrois en 1689, puis syndic de la chambre ecclésiastique avec les pouvoirs nécessaires, le P. Amat gouverna jusqu'en 1695 le diocèse de Langres, dans lequel Mgr de Gordes, premier aumônier de la Reine, ne pouvait faire, à cause de sa charge, que de rares séjours.

Mgr François de Clermont-Tonnerre, qui succéda à Mgr de Gordes en 1695, conserva sa confiance au Père Amat, qui avait d'ailleurs si bien les affaires de son diocèse en main qu'il était inutile de chercher à les lui retirer. Les dernières années de la vie du respectable oratorien furent assombries par divers incidents.

En 1705, le P. Amat avait quitté le séminaire de Langres, où il avait été logé jusque-là, pour habiter sa maison canoniale. Ce changement de résidence, qu'expliquait l'âge avancé du vicaire-général, mais qui nécessita l'engagement de servantes, fut exploité par les nombreux ennemis qu'Antoine Amat n'avait pas manqué de se faire

au cours de sa longue et active carrière. Le curé de Cannes, Chrétien Michegault, répandit sur son compte des bruits susceptibles de faire douter de ses bonnes mœurs. Poursuivi par la cour ecclésiastique, il fut condamné par arrêt du 7 août 1710 à faire amende honorable. Sa complice, une certaine Claudette Jamoy, ex-domestique du grand Vicaire, fut bannie du diocèse. Le G. amat ne survécut que peu de semaines à cette épreuve et mourut le 27 octobre 1710

Batterel IV 218-223

XVIII. — Le Père Antoine Amat,

Docteur en théologie,
Chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Langres,
Grand vicaire du diocèse et
Syndic de la Chambre ecclésiastique,

Entré en 1656, mort en 1710.

Le Père Amat était de Pertuys en Provence, fils d'un marchand de cette petite ville et d'Honorade Goüirane (1). Il entra assez jeune à l'Oratoire, et fut reçu à l'Institution d'Aix le 18 novembre 1656, âgé de 19 ans. Il fut fait prêtre étant à Marseille en 1663, et y fit un cours de philosophie en 1665.

Demeurant à Troyes en 1671, il reçut ordre au mois de juillet d'aller régir la maison de Langres, et il y demeura 40 ans de suite, c'est-à-dire jusqu'à sa mort, arrivée le 27 octobre 1710 (2).

La Congrégation se trouva très bien du long séjour qu'il y fit, et lui-même y trouva son compte (3). Le Séminaire de Langres et celui de Dijon lui ont des obligations les plus signalées. Il fit bâtir la maison et l'église de celui de Langres, et donna un tel ordre à ses fonds et à ses revenus que, d'une maison qu'on s'était vu plus d'une fois prêt d'abandonner par disette, elle est devenue une des plus aisées. Il y fit aussi l'établissement de Dijon, acheta la maison où nous sommes, en fit un nouveau séminaire du diocèse de Langres, et nous en fit avoir la conduite.

(1) *Registre de l'Institution d'Aix.*
(2) *Nécrologe.*
(3) Cloyseault, *Ménologe* page 418.

Notre assemblée de 1696 fait mention (1) des grandes obligations que lui a la maison de Langres pour les travaux et les soins qu'il a employés depuis plusieurs années au rétablissement et au bâtiment de cette maison ; et le Père Gonin, supérieur, est chargé de lui en faire des remerciements. Celle de 1699 renouvelle (2) les sentiments de reconnaissance qui lui sont dûs pour les importants offices qu'il continue de rendre à notre maison de Langres et les grands biens qu'il lui a procurés ainsi qu'à notre séminaire de Dijon.

Enfin notre Nécrologe dit que les séminaires de Langres et de Dijon, dont il a bâti le premier et fondé le second, sont des monuments perpétuels de son zèle pour la Congrégation.

Ce fut le fruit de son grand crédit sur l'esprit de Mgr l'évêque Louis-Marie Armande de Simiane de Gordes, et il n'en fallait pas moins ni moins d'habileté et de dextérité qu'il n'en avait pour conduire cette entreprise. Il se fit passer procuration par M. de Langres, du 22 octobre 1679, pour établir à Dijon un séminaire, avec un plein pouvoir à lui accordé tant pour la manière de le placer que pour le choix des sujets à qui il en confierait la direction (3). Son but, en se faisant donner une procuration si ample et si vague, était de se faire ménager par les divers corps qui aspiraient à l'avoir, d'amuser par des lueurs d'espérance les Lazaristes et les Sulpiciens, surtout ceux-ci qui remuaient pour cela, et qui, étant accrédités dans Dijon par les Messieurs Rigolets, originaires de cette ville et sujets de cette communauté, l'auraient pu traverser sans cela dans les acquisitions qu'il avait à faire, et de les faire tomber ensuite d'autant plus sûrement sur nous qu'il aurait

(1) *Session* 3.

(2) *Session* 7.

(3) Amat, *Lettre mss. à Ste-Marthe.*

dérobé avec plus de soin à tous les contendants et à nous-mêmes, au Père Général près, la connaissance de ses intentions. La plupart de nos Pères en avaient de l'inquiétude ; mais le Père de la Mirande, alors visiteur, écrivait de Dijon le 9 avril 1681 que, « *si la Congrégation voulait avoir le séminaire de cette ville, il fallait qu'elle en passât par tout ce que le Père Amat voudrait, qu'elle abandonnât pleinement le succès de cette affaire* (à sa bonne volonté et) *à sa prudence, parce que, autrement, M. de Langres n'approuverait rien* (de tout ce qui lui viendrait par tout autre canal), *et que nos compétiteurs s'établiraient* (à notre place). » On se trouva bien d'avoir fait usage de cet avis. Le Père Amat conduisit son ouvrage à bien ; et, quand il l'eût cimenté, il se déclara en notre faveur, et nous eûmes le séminaire qui nous fut confirmé par M. de Langres.

Ce prélat ne pouvait se passer du Père Amat. C'était un homme extrêmement agissant, et qui lui était entièrement dévoué. Il se donnait toutes sortes de mouvements tant pour les affaires domestiques de son évêque que pour la conduite de son diocèse auquel M. de Gordes, qui était premier aumônier de la reine et, en cette qualité, souvent à la Cour, ne pouvait pas trop s'appliquer par lui-même (1).

C'est pour cela qu'il le fit d'abord son unique grand vicaire, puis, au mois d'août 1685, chanoine et archidiacre de son Eglise, dignité assez lucrative, qui lui donnait une inspection particulière sur les curés et droit de visite dans les paroisses. Il était, outre cela, syndic de la chambre ecclésiastique, en sorte qu'il gouvernait presque tout seul ce grand diocèse. Il avait un petit équipage comme un prélat. François de Clermont-Tonnerre, successeur de M. de Gordes, voyant le Père Amat si accrédité et si entendu dans son diocèse, le continua grand vicaire.

Sur ses vieux jours il prit le parti de quitter le séminaire

(1) Cloyseault, *Ménologe* p. 418.

de Langres pour s'aller loger dans sa maison canoniale. Mais Dieu ne bénit pas cette conduite. Ce fut une espèce de nécessité pour lui de prendre à son service des domestiques des différents sexes, et les ennemis que, dans une si longue administration du diocèse, il n'avait pu s'empêcher de se faire, en prirent injustement occasion de donner atteinte à sa réputation sur l'article qui doit être le plus sensible à un bon ministre. Il s'en tira à la vérité avec honneur, et reçut juridiquement une satisfaction authentique, mais non sans éclat et sans bien des soucis et des peines auxquels il ne put survivre longtemps.

L'affaire fut portée par appel au parlement de Paris duquel intervint un arrêt des plus favorables pour lui du 7 août 1710, l'année de sa mort. Il a été imprimé, et porte condamnation contre Chrétien Michegault, prêtre, curé de Cannes, à comparaître dans la Chambre du Baillage de Langres, l'audience tenant, et la tête nue et à genoux, dire et déclarer à haute et intelligible voix que témérairement, malicieusement, calomnieusement, faussement et comme mal avisé, il a proféré, écrit et fait écrire contre l'honneur et la réputation de M. Antoine Amat, son supérieur, les libelles diffamatoires, injures atroces et calomnies contenues dans l'acte du dépôt du 25 janvier 1708, reçu par Gallois, notaire, et dans la requête produite en l'officialité de Langres le 9 février 1708 et aures requêtes et pièces mentionnées au procès ; dont il se repent et demande pardon à Dieu, au Roi, à justice et au dit Amat, lequel il reconnaît pour homme de bien, d'honneur et non entaché des dites calomnies, injures et libelles diffamatoires ; ordonne en outre qu'après que les minutes de toutes ces pièces injurieuses reportées au greffe du Baillage de Langres auront été lacérées en sa présence par l'huissier audiencier du dit Baillage, le dit Chrétien Michegault sera banni pour 9 ans de l'étendue du ressort de Langres et la nommée Claudette Jamoy, pour 3 ans ; et qu'enfin le dit

curé condamné à l'amende et au dommage et intérêts, sera renvoyé aux prisons de Langres jusqu'à l'exécution de l'arrêt (1).

(1) *Arrêt notable rendu en faveur de M. Amat.*